



## INTERVENTION ENTREPRISE -- ANOMALIES CONSTATEES POST INTERVENTION

-----  
Par JANO

Bonjour,

Nous avons fait intervenir une entreprise de maintenance pour remplacer une carte électronique (cette dernière étant HS, mais permettait quand même un fonctionnement de la porte, la seule chose qui ne fonctionnait pas était les voyants lumineux permettant de voir que la porte qui s'ouvrait ) au niveau de notre porte de garage (porte à ouverture automatique).

Nous n'étions pas là lors de leur intervention/ arrivée ( nous sommes en copropriété). Ils disposent d'un PASS pour entrer dans notre copro vs le fait qu'il effectue la maintenance de la dite porte.

Suite à cette intervention, le syndic nous transmet le CR de l'entreprise , qui indique

- A notre arrivée la porte du garage était ouverte (action manuelle). Pré intervention, pour nous elle fonctionnait
- La carte mère est HS (en plus de celle d'origine)

Questions

En dehors de n'avoir que les yeux pour pleurer et de payer une nouvelle intervention et l'achat de la carte mère , rien à espérer ?

Merci et bonne fin de journée

-----  
Par isernon

bonjour,

c'est le problème des copropriétés ou personne n'est présent lorsque les entreprises doivent intervenir pour des pannes, cela permet d'expliquer exactement le problème à régler car les infos délivrées par le syndic aux entreprises sont souvent succinctes.

mais je ne comprends pas votre question.

- porte du garage ouverte à l'arrivée de l'entreprise : sans doute un résident qui n'a pas pu ouvrir la porte, l'a ouverte manuellement.
- si la carte mère était h.s, la porte du garage ne pouvait pas s'ouvrir alors que selon, l'entreprise, la porte fonctionnait.

avez-vous un contrat de maintenance avec cette entreprise ?

Salutations

-----  
Par JANO

Bonjour,

Oui nous avons un contrat de maintenance avec cette entreprise.

Les Comptes rendus sont inexploitable, car ne fait mention d'aucune action en dehors d'une date d'intervention. Le CS via notre ancien syndic à bien demandé des compléments, mais jamais eu de retour...

Nous avons demandé au syndic une mise en concurrence de cette entreprise et résiliation du contrat à la date anniversaire ou pour cause de défauts

L'entreprise effectivement dit que la porte était ouverte (sans doute par un résident) et à constaté que la carte mère était HS

Merci

-----  
Par isernon

bonjour,

au lieu de demander au syndic, il vaut mieux faire inscrire cette résolution à votre prochaine A.G. en demandant des devis à différentes entreprises.

salutations

-----  
Par isernon

bonjour,

c'est le problème des copropriétés ou personne n'est présent lorsque les entreprises doivent intervenir pour des pannes, cela permet d'expliquer exactement le problème à régler car les infos délivrées par le syndic aux entreprises sont souvent succinctes.

mais je ne comprends pas votre question.

- porte du garage ouverte à l'arrivée de l'entreprise : sans doute un résident qui n'a pas pu ouvrir la porte, l'a ouverte manuellement.
- si la carte mère était h.s, la porte du garage ne pouvait pas s'ouvrir alors que selon, l'entreprise, la porte fonctionnait.

avez-vous un contrat de maintenance avec cette entreprise ?

Salutations